

Règlement Intérieur du 3^e Festival International d'Échecs

La Plagne – Juillet 2023

Article 1 : Organisation

Le 3^e Festival International d'Échecs de La Plagne est organisé par le Cercle d'Échecs du Bassin Annemassien.

Il se déroulera du 8 au 15 juillet 2023 dans la résidence Hôtelière Sun Valley (Groupe DVM), 73210 La Plagne Soleil

Le Festival est composé de trois tournois distincts :

- Le Tournoi des Maîtres, réservé aux joueurs ayant un Elo supérieur ou égal à 1950.
- Le Tournoi Accession, réservé aux joueurs ayant un Elo compris entre 2050 et 1500.
- Le Tournoi Amateur, réservé aux joueurs ayant un Elo inférieur à 1600

Aucune dérogation ne sera accordée pour les joueurs ayant un elo en dessous de :

- 1950 pour jouer le tournois des Maîtres.
- 1500 pour jouer le tournoi accession.

Article 2 : Homologation et appariements

Ce Festival, homologué par la Fédération Française des Échecs (F.F.E.) et par la Fédération Internationale des Échecs (F.I.D.E.), se joue en **9 rondes** pour tous les tournois.

Les appariements informatisés (programme P.A.P.I. conçu par Erick MOURET) se font au **système suisse (C04.3)**.

Pour le tournoi des Maîtres, en fonctions des personnes inscrites et présentes le jour de la première ronde et si les conditions d'obtentions des normes sont réunies (nombre de titrés, d'étrangers, etc...), l'arbitre pourra alors utiliser un appariement accéléré favorisant ainsi l'acquisition de ces normes.

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. adoptées par le 93^e congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Les parties seront comptabilisées au classement Elo FIDE d'août 2023.

Article 3 : Cadence des 3 Tournois

- Maîtres : 1h30/40 coups puis 30 min. + 30 sec/coup durant toute la partie.
- Accession : 1h30/40 coups puis 30 min. + 30 sec/coup durant toute la partie.
- Amateur : 1h30 + 30 sec/coup (pas d'ajout au 40^e coup pour ce tournoi).

La notation est obligatoire durant toute la partie.

Article 4 : Inscription

L'inscription en ligne est fortement conseillée car elle permet de gagner du temps pour l'appariement de la ronde 1.

Néanmoins seul le pointage et le paiement de l'inscription la rend définitive.

Ne seront appariés à la première ronde que les joueurs ayant pointés et donc réglé leur inscription ou qui auront averti l'arbitre ou l'organisateur de leur retard au pointage.

Fin du pointage le samedi 8 juillet à 15h00.

Pour s'inscrire, chaque Français doit être licencié A de la FFE.

Les joueurs étrangers doivent être licenciés A FFE ou à une fédération reconnue par la FIDE et posséder un code FIDE actif.

Si tel n'est pas le cas une licence pourra être prise sous code FRA.

Les droits d'inscription sont consultables sur le site web dédié au festival <https://www.echecs-laplagnesoleil.com>

Article 5 : Horaires

Pointage	samedi 8 juillet de 10h à 15h00
Discours ouverture	samedi 8 juillet à 15h30
Ronde 1	samedi 8 juillet à 17h00
Ronde 2	dimanche 9 juillet à 15h00
Ronde 3	lundi 10 juillet à 10h00
Ronde 4	lundi 10 juillet à 16h00
Ronde 5	mardi 11 juillet à 15h00
Ronde 6	mercredi 12 juillet à 10h00
Ronde 7	mercredi 12 juillet à 16h00
Ronde 8	jeudi 13 juillet à 16h00
Ronde 9	vendredi 14 juillet à 15h00
Remise des prix	samedi 15 juillet à 10h00
Buffet de clôture	samedi 15 juillet vers 12h00

En fonction de la fin des rondes 3 et 6 et pour ne pas trop retarder le début des rondes 4 et 7, des ajournements pourraient être envisagés.

Article 6 : Classement et prix

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties.

Les systèmes de départage des ex-æquo sont dans l'ordre le Buchholz tronqué (somme des scores ajustés des adversaires moins les deux plus faibles), la performance puis le Buchholz intégral.

Les prix sont non cumulables.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit

Tout joueur absent et non représenté à la cérémonie de clôture renonce à son prix.

La liste des prix sera affichée avant la 5^e ronde dans les salles du Tournoi.

Article 7 : Arbitrage

- Arbitre en chef du Festival : Gérard HERNANDEZ (Arbitre International).
- Arbitres du Tournoi « Maître » :
 - o Arbitre principal Dominique RUHLMANN (Arbitre International)
 - o Arbitre assistant Fabrice TUR (Arbitre FIDE)
 - o Arbitre assistant Sylvain WLASSEWITCH (Arbitre FIDE)
- Arbitres du Tournoi « Accession » :
 - o Arbitre principal Michel SYLVESTRE-BARON (Arbitre Fédéral Open 2).
- Arbitres du Tournoi « Amateurs » :
 - o Arbitre principal Gérard HERNANDEZ (Arbitre International)
 - o Arbitre assistant Athina MONEMVASSITIS (Arbitre Fédéral Open 1).

Article 8 : Charte du joueur d'Échecs et nulle par accord mutuel

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte du joueur d'Échecs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nulle n'est pas autorisée avant le 30^{ème} coup.

Deux joueurs faisant une nulle par accord mutuel avant cette limite pourront être sanctionnés par une double perte.

Si un pat ou une position morte (absolument aucun mat ne peut se produire) se présente, avant de ranger les pièces, les joueurs doivent appeler l'arbitre qui validera le résultat, s'il y a lieu.

En cas de répétition de position (art. 9.2 des règles du jeu) alors, le joueur au trait est autorisé à réclamer la nulle à l'arbitre.

Si la nulle est constatée et validée par l'arbitre, les joueurs entourent les deux noms, écrivent « ½ » ou « 0,5 », et signent les feuilles, puis remettent les feuilles à l'arbitre, et rangent les pièces.

Article 9 : Le Bye

Un joueur peut prendre un « BYE », c'est-à-dire ne pas être apparié pendant une ronde, mais en marquant tout de même un demi-point (0,5 point).

Cette possibilité ne sera pas accordée à un joueur/une joueuse qui bénéficie de conditions ou qui bénéficie d'une inscription gratuite à un des opens.

Il doit absolument prévenir l'arbitre de son tournoi AVANT la fin de la ronde précédente.

Chaque joueur est limité à **1 « Bye » maximum** pendant le tournoi, et avec **impossibilité de le faire dans les trois dernières rondes**.

Article 10 : Comportement des joueurs

Il est interdit de fumer dans la salle du tournoi, dans la salle d'analyse et *plus généralement dans l'ensemble de l'établissement*.

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi.

Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction Juridique de la D.N.A. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pendant la partie, mais uniquement avec la permission de l'arbitre, il est possible à un joueur de quitter le lieu de la compétition et au joueur au trait d'être autorisé à quitter la zone de jeu.

Il lui est en outre formellement interdit d'aller dans la salle d'analyse pendant sa partie. Il faut aussi éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

L'attitude doit être convenable et la tenue correcte.

Il est rappelé qu'un joueur ou un spectateur ne peut en aucun cas intervenir d'une quelconque façon dans une partie en cours.

Pendant une partie, il est interdit à un joueur d'avoir un quelconque appareil électronique (téléphones portables, montres connectée, etc...) non spécifiquement autorisé par l'arbitre dans la salle de jeu. Toutefois de tels appareils seront tolérés à condition qu'ils soient totalement éteints et laissés dans le sac d'un joueur, rangé selon les directives de l'arbitre.

Il est interdit aux deux joueurs d'utiliser ce sac sans la permission de l'arbitre. Un joueur peut également déposer son appareil éteint, sous sa responsabilité, dans la consigne prévue à cet effet.

L'arbitre peut demander au joueur d'inspecter en privé ses vêtements, sacs et autres effets personnels. L'arbitre ou la personne autorisée par l'arbitre pour l'inspection devra être du même sexe que le joueur.

Si le joueur refuse de coopérer, l'arbitre donnera une sanction en accord avec l'article 12.9 des Règles du Jeu.

The arbiter may require the player to allow his clothes, bags or other items to be inspected, in private. The arbiter or a person authorised by the arbiter shall inspect the player and shall be of the same gender as the player.

If a player refuses to cooperate with these obligations, the arbiter shall take measures in accordance with Article 12.9.

Article 11 : Commission d'appel

Une commission d'appel sera constituée.

Sa composition (5 membres) sera affichée dans la salle de jeu.

Face à une décision de l'arbitre, au cours du jeu, un joueur ne peut qu'obtempérer.

Il doit, s'il le souhaite, faire appel oralement dès l'incident et continuer la partie, puis à l'issue

de cette partie rédiger son rapport de plainte et l'adresser aussitôt à l'arbitre qui la fera suivre à la Commission d'appel qui statuera.

Article 12 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) apporte les 2 originaux des feuilles de partie à la table de marque.

Le perdant (ou le conducteur des noirs en cas de nullité) range les pièces sur l'échiquier et éteint la pendule **puis les deux joueurs quittent la salle de jeu.**

Article 13 : Retard

Tout joueur qui arrive devant l'échiquier avec plus de **30 minutes** de retard après le lancement de la ronde perdra la partie, sauf si l'arbitre en décide autrement. Si le motif du retard n'est pas clairement justifié auprès de l'arbitre, cela entraîne l'exclusion du tournoi.

Article 14 :

Par son inscription au Festival d'Échecs de La Plagne, **le joueur adulte** ou **les parents de joueur mineur** donnent autorisation à l'organisateur de publier sur le site internet (<https://www.echecs-laplagnesoleil.com>) ou d'autres supports en lien avec l'activité échiquéenne des photos, vidéos ou enregistrements sonores réalisés à l'occasion de la manifestation.

Article 15 :

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des règles du jeu, les joueurs s'engagent à respecter le présent règlement, la charte du joueur d'Échecs ainsi que les mesures sanitaires relatives à la Covid qui seront en vigueur durant la période du Festival et qui feront l'objet d'un affichage spécifique.

L'arbitre principal
IA Gérard HERNANDEZ

L'Organisateur
Jocelyn VIEULES